



Nidda

Michna 4 - Chapitre 4

הַמִּקְשָׁה, נִדָּה. קִשְׁתָּהּ שְׁלֹשָׁה יָמִים בְּתוֹךְ אֶחָד עָשָׂר יוֹם וְשִׁפְתָּהּ
מֵעַת לָעַת וַיִּלְדָּה, הִרִי זֶה יוֹלְדֶת בְּזוֹב, דְּבָרֵי רַבִּי אֶלְיעֶזֶר. רַבִּי
יְהוֹשֻׁעַ אָמַר, לֵילָהּ יוֹם {יָד}, כָּלִילִי שַׁבָּת וַיּוֹמֹ. שִׁשְׁפְּתָהּ מִן
הַצֶּעַר, וְלֹא מִן הַדָּם:

Une femme qui a des douleurs d'accouchement est considérée comme nidda [si elle a vu du sang pendant ses jours de nidda]. Si elle a eu des douleurs d'accouchement pendant trois jours au cours des onze jours [de ziva, entre les périodes de nidda], et qu'elle a cessé [d'avoir des douleurs] entre ce moment-là et ce moment-là [vingt-quatre heures plus tard], et qu'elle a accouché, elle a accouché alors qu'elle était zava, selon Rabbi Eliezer. Rabbi Yehochoua dit : [elle doit avoir cessé d'avoir des douleurs pendant] une nuit et un jour, comme la nuit de Chabbat son jour [c'est-à-dire pendant une nuit complète et un jour qui suit, et non pendant une période de vingt-quatre heures]. Cela s'applique à celle qui a cessé [pendant ce temps-là] de ses douleurs, mais pas [nécessairement] de saigner.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions